

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 20 oct. 2020

Date d'édition: 18 nov. 2020

Version: 4

Page 1/12

Vuse ePod Crisp Mint 6mg/ml

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

* 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

Vuse ePod Crisp Mint 6mg/ml

Autres désignations:

Vuse ePod Crisp Mint 6mg/ml ; Vype ePod Crisp Mint 6mg/ml
Vuse ePod Polar Mint 6mg/ml ; Vype ePod Polar Mint 6mg/ml
Vuse ePod Crushed Mint 6mg/ml ; Vype ePod Crushed Mint 6mg/ml
Vuse ePod Chilled Mint 6mg/ml ; Vype ePod Chilled Mint 6mg/ml
Vuse ePod Freeze Mint 6mg/ml ; Vype ePod Freeze Mint 6mg/ml
Vuse ePod Menta 6mg/ml ; Vype ePod Menta 6mg/ml
Vuse ePod Saveur Menthe Glacée 6mg/ml ; Vype ePod Saveur Menthe Glacée 6mg/ml
Vuse ePod Saveur Menthe Fraîche 6mg/ml ; Vype ePod Saveur Menthe Fraîche 6mg/ml
NV19-PODE-182 ; NV-PODM-073

UFI:

C690-10GT-N005-6XGJ

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

E-liquides et mélanges pour cigarettes électroniques

* 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

TDR d.o.o

Obla Vladimira Nazora

52210 Rovinj

Croatia

Téléphone: +385 98390568

E-mail: sds-liquid@bat.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h: +33 1 72 11 00 03 ; numéro ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 59 (Centre Antipoison Et De Toxicovigilance)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Toxicité aiguë (par voie orale) (Acute Tox. 4)	H302: Nocif en cas d'ingestion.	Méthode de calcul.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS07

Point d'exclamation

Mention d'avertissement: Attention

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 20 oct. 2020

Date d'édition: 18 nov. 2020

Version: 4

Page 2/12

Vuse ePod Crisp Mint 6mg/ml

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

nicotine

Consignes en cas de risques pour la santé

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Informations supplémentaires sur les dangers

EUH208 Contient L-Carvone, trans-menthone . Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Conseils de prudence Prévention

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Conseils de prudence Réaction

P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ en cas de malaise.

P330 Rincer la bouche.

Conseils de prudence Evacuation

P501 Éliminer le contenu/récipient dans Point de collecte des déchets dangereux ou spéciaux conformément à la réglementation locale, régionale ou nationale.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 2216-51-5 N°CE: 218-690-9 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119458866-21-XXXX	L-menthol Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2  Attention H315-H319	1 - ≤ 2,5 pds %
n°CAS: 54-11-5 N°CE: 200-193-3 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2120066934-47-XXXX	nicotine Acute Tox. 2, Aquatic Chronic 2   Danger H300-H310-H330-H411	0 - ≤ 1 pds %
n°CAS: 6485-40-1 N°CE: 229-352-5 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119962458-25-XXXX	L-Carvone Skin Sens. 1  Attention H317	0 - < 1 pds %
n°CAS: 89-80-5 N°CE: 201-941-1 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119983789-09-XXXX	trans-menthone Acute Tox. 4, Aquatic Chronic 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1  Attention H302-H315-H317-H412	0 - < 1 pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 20 oct. 2020

Date d'édition: 18 nov. 2020

Version: 4

Page 3/12

Vuse ePod Crisp Mint 6mg/ml

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtements souillés, imprégnés. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Attention Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais.

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Après contact avec les yeux:

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Consulter un médecin en cas de malaise. Ne pas pratiquer de respiration bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Utiliser un soufflet d'insufflation ou un appareil d'assistance respiratoire.

Protection individuelle du premier sauveteur:

Utiliser un équipement de protection personnel. Ne pas pratiquer le bouche à bouche direct par le premier sauveteur.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'exposition à une grande quantité de produit, un empoisonnement aigu à la nicotine peut se produire, provoquant des symptômes tels que nausées, hypersalivation, douleurs abdominales, diarrhée, sudation, maux de tête, vertiges, troubles de l'audition et faiblesse. Dans les cas extrêmes, ces symptômes peuvent être suivis d'une dépression du système nerveux central, incluant confusion, hypotension, pouls rapide, faible ou irrégulier, difficultés respiratoires, prostration, collapsus circulatoire et convulsions terminales.

Si le produit est chauffé à une température supérieure à 130 °C, des produits de décomposition, y compris du formaldéhyde et d'autres carbonyles, peuvent se former. Une exposition à ces substances peut entraîner une irritation des yeux, du nez et de gorge, une congestion ou un écoulement nasal, des maux de tête ou de gorge, une sensation d'oppression dans la poitrine, une éruption cutanée, des difficultés respiratoires, un sifflement et/ou des crises d'asthme fréquentes et graves. Dans les cas sévères, une hypotension, une arythmie, une respiration irrégulière et une perte de conscience peuvent survenir.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

À L'ATTENTION DU PERSONNEL MÉDICAL UNIQUEMENT : En cas d'empoisonnement grave à la nicotine, si les voies respiratoires sont dégagées, il convient d'envisager l'administration de charbon actif. Ne PAS administrer d'antiacides ; les conditions alcalines améliorent l'absorption de la nicotine. Surveiller le rythme respiratoire et maintenir la circulation. Les symptômes cholinergiques peuvent être traités avec de l'atropine.

À L'ATTENTION DU PERSONNEL MÉDICAL UNIQUEMENT : En cas d'empoisonnement grave au formaldéhyde (voir ci-dessus les circonstances particulières dans lesquelles cela peut se produire à la suite d'une dégradation du produit à haute température), retirer les vêtements et les laver à grande eau. Le formaldéhyde en solution est corrosif et, sous forme de gaz, irritant et très réactif. Il convient d'irriguer les yeux avec du sérum physiologique ou un cristalloïde équivalent, idéalement sous anesthésie locale. La présence de formaldéhyde dans le corps peut être détectée à l'aide d'un test épicutané. Dans la mesure où un empoisonnement peut entraîner des complications graves, il est important de consulter immédiatement un médecin en cas de suspicion.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 20 oct. 2020

Date d'édition: 18 nov. 2020

Version: 4

Page 4/12

Vuse ePod Crisp Mint 6mg/ml

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Extincteur à sec, Dioxyde de carbone (CO₂), mousse résistante à l'alcool, Brouillard d'eau

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux:

En cas d'incendie: Dioxyde de carbone (CO₂), Monoxyde de carbone, Oxydes d'azote (NO_x),
Formaldéhyde

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Ne pas entrer dans les zones de stockage, de manutention et de production sans autorisation.

Procédures d'urgence:

Ne pas marcher sur le produit répandu et éviter toute forme de contact. Ventiler la zone concernée s'il est sûr de le faire. Évacuer immédiatement la zone de danger et suivre les procédures d'urgence en vigueur sur le lieu de travail.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Colmater les bouches de canalisations.

Pour le nettoyage:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Autres informations:

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13
Produits de décomposition en cas d'incendie: cf. rubrique 5.

6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 20 oct. 2020

Date d'édition: 18 nov. 2020

Version: 4

Page 5/12

Vuse ePod Crisp Mint 6mg/ml

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas utiliser au-dessus des températures suivantes 50 °C / 122 °F. Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: Acide fort, Substances fortement oxydantes

Mesures de protection incendie:

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Tenir à l'écart de: Forte chaleur, Radiations UV/rayonnement solaire. Ne pas stocker à des températures de plus de 50 °C / 122 °F. Conserver sous clé et hors de portée des enfants.

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage.

Informations sur l'entreposage commun:

Tenir à l'écart de: Acide fort, Substances fortement oxydantes

Classe de stockage: 12 – liquides non combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
VLA (FR)	glycérol n°CAS: 56-81-5	① 10 mg/m ³ ⑤ (Aérosol)
VRI (FR)	nicotine n°CAS: 54-11-5	① 0,5 mg/m ³ ⑤ (réglementaire indicative; peut être absorbé par la peau)
IOELV (EU)	nicotine n°CAS: 54-11-5	① 0,5 mg/m ³ ⑤ (Peut être absorbé par la peau.)

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 20 oct. 2020

Date d'édition: 18 nov. 2020

Version: 4

Page 6/12

Vuse ePod Crisp Mint 6mg/ml

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
L-Carvone n°CAS: 6485-40-1	0,685 mg/m ³	① DNEL salarié ② par inhalation, à long terme, systémique
L-Carvone n°CAS: 6485-40-1	0,194 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② dermique, à long terme, systémique
trans-menthone n°CAS: 89-80-5	39,5 mg/kg	① DNEL salarié ② par inhalation, à long terme, systémique
trans-menthone n°CAS: 89-80-5	11,2 mg/m ³	① DNEL salarié ② dermique, à long terme, systémique
Huile de menthe n°CAS: 8006-90-4	35,3 mg/m ³	① DNEL salarié ② par inhalation, à long terme, systémique
Huile de menthe n°CAS: 8006-90-4	5 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② dermique, à long terme, systémique
cinéole n°CAS: 470-82-6	7,05 mg/m ³	① DNEL salarié ② par inhalation, à long terme, systémique
cinéole n°CAS: 470-82-6	2 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② dermique, à long terme, systémique

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
trans-menthone n°CAS: 89-80-5	0,0129 mg/l	① PNEC Eaux, Eau douce
trans-menthone n°CAS: 89-80-5	0,00129 mg/l	① PNEC Eaux, Eau de mer
trans-menthone n°CAS: 89-80-5	0,129 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
trans-menthone n°CAS: 89-80-5	0,0129 mg/kg	① PNEC sédiment, eau de mer
trans-menthone n°CAS: 89-80-5	0,0182 mg/kg	① PNEC terre, eau douce
Huile de menthe n°CAS: 8006-90-4	5,4 µg/l	① PNEC Eaux, Eau douce
Huile de menthe n°CAS: 8006-90-4	0,54 µg/l	① PNEC Eaux, Eau de mer
Huile de menthe n°CAS: 8006-90-4	1,8 mg/l	① PNEC Station d'épuration
Huile de menthe n°CAS: 8006-90-4	1,3 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
Huile de menthe n°CAS: 8006-90-4	0,13 mg/kg	① PNEC sédiment, eau de mer
Huile de menthe n°CAS: 8006-90-4	0,29 mg/kg	① PNEC terre, eau douce
cinéole n°CAS: 470-82-6	57 µg/l	① PNEC Eaux, Eau douce
cinéole n°CAS: 470-82-6	5,7 µg/l	① PNEC Eaux, Eau de mer
cinéole n°CAS: 470-82-6	10 mg/l	① PNEC Station d'épuration
cinéole n°CAS: 470-82-6	1,425 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
cinéole n°CAS: 470-82-6	0,142 ml/kg	① PNEC sédiment, eau de mer

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 20 oct. 2020

Date d'édition: 18 nov. 2020

Version: 4

Page 7/12

Vuse ePod Crisp Mint 6mg/ml

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
cinéole n°CAS: 470-82-6	40 mg/kg	① PNEC Intoxication secondaire
cinéole n°CAS: 470-82-6	0,25 mg/kg	① PNEC terre, eau douce

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle. Limiter l'exposition à la fumée par le maintien de températures d'utilisation aussi faibles que possible et respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle en vigueur ainsi que les températures de manipulation préconisées comme températures sûres. Où possible, ne transformer que dans des systèmes fermés. Éventuellement prévoir une installation d'aspiration locale en alternative.

8.2.2. Protection individuelle



Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés DIN EN 166.

Protection de la peau:

Porter les gants de protection homologués (EN ISO 374). Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile), Caoutchouc butyle. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Protection respiratoire:

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Masque complet/demi-masque/quart de masque (NF EN 136/140) Type de filtre: A

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

* 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État: Liquide

Couleur: divers

Odeur: Menthol

Seuil olfactif: non déterminé

Données de sécurité

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
pH	8,21			en solution aqueuse 10% [mas se]
Point de fusion	non déterminé			
Point de congélation	non déterminé			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé			
Température de décomposition	non déterminé			
Point éclair	> 87,8 °C		ASTM D 93	estimé. Le test a été réalisé avec une formulation analogue.
Taux d'évaporation	non déterminé			
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé			

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 20 oct. 2020

Date d'édition: 18 nov. 2020

Version: 4

Page 8/12

Vuse ePod Crisp Mint 6mg/ml

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	non déterminé			
Pression de la vapeur	non déterminé			
Densité de la vapeur	non déterminé			
Densité	1,14 g/cm ³			calculé
Densité apparente	non déterminé			
Solubilité dans l'eau	non déterminé			
Coefficient de partage: n-octanol/ eau	non déterminé			
Viscosité, dynamique	non déterminé			
Viscosité, cinématique	non déterminé			estimé. Le test a été réalisé avec une formulation analogue.

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées. Une exposition aux UV/à la lumière du soleil, à l'air ou à la chaleur peut entraîner une décoloration du produit.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

10.5. Matières incompatibles

Acide fort, Substances fortement oxydantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Si le produit est chauffé à une température supérieure à 130 °C, des produits de décomposition, y compris du formaldéhyde et d'autres carbonyles, peuvent se former.

Produits de décomposition en cas d'incendie: cf. rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
54-11-5	nicotine	DL50 par voie orale: 5 mg/kg (Valeur d'ETA harmonisée à partir du règlement CLP, annexe VI) DL50 dermique: 70 mg/kg (Valeur d'ETA harmonisée à partir du règlement CLP, annexe VI) LC50 Toxicité inhalatrice aiguë (poussières/ brouillard): 0,19 mg/l 4 h (Valeur d'ETA harmonisée à partir du règlement CLP, annexe VI)
89-80-5	trans-menthone	DL50 par voie orale: 1 950 mg/kg (Rat) DL50 dermique: >5 000 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 20 oct. 2020

Date d'édition: 18 nov. 2020

Version: 4

Page 9/12

Vuse ePod Crisp Mint 6mg/ml

Toxicité orale aiguë:

Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Contient L-Carvone, trans-menthone
. Peut produire une réaction allergique.

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
54-11-5	nicotine	LC₅₀ : 4 mg/l 4 d (poisson, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) EC₅₀ : 11 mg/l 3 d (Algues/plantes aquatiques) EC₅₀ : 0,24 mg/l 2 d (crustacés, Daphnia magna (puce d'eau géante))
89-80-5	trans-menthone	LC₅₀ : 12,905 mg/l 2 d QSAR LC₅₀ : 20,973 mg/l 4 d QSAR EC₅₀ : 13,399 mg/l 4 d QSAR

12.2. Persistance et dégradabilité

n°CAS	Nom de la substance	Biodégradation	Remarque
2216-51-5	L-menthol	Oui, rapide	
54-11-5	nicotine	Oui, rapide	
6485-40-1	L-Carvone	Oui, rapide	
89-80-5	trans-menthone	Oui, lent	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 20 oct. 2020

Date d'édition: 18 nov. 2020

Version: 4

Page 10/12

Vuse ePod Crisp Mint 6mg/ml

12.3. Potentiel de bioaccumulation

n°CAS	Nom de la substance	Log K _{OW}	Facteur de bioconcentration (FBC)
2216-51-5	L-menthol	3,4	15,4
6485-40-1	L-Carvone	2,74	28,51
89-80-5	trans-menthone	2,295	15

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

n°CAS	Nom de la substance	Résultats des évaluations PBT et vPvB
2216-51-5	L-menthol	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
54-11-5	nicotine	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
6485-40-1	L-Carvone	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
89-80-5	trans-menthone	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux. Pour l'élimination des déchets, contacter les autorités compétentes.

Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1. N° UN			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
négligeable			

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 20 oct. 2020

Date d'édition: 18 nov. 2020

Version: 4

Page 11/12

Vuse ePod Crisp Mint 6mg/ml

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.4. Groupe d'emballage			
négligeable			
14.5. Dangers pour l'environnement			
négligeable			
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
négligeable			

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
négligeable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Limites d'utilisation:

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: 3

Autres réglementations (UE):

Règlement (UE) 2016/425 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle et abrogeant la directive 89/686/CEE du Conseil (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil, du 20 décembre 1994, relative aux emballages et aux déchets d'emballages

15.1.2. Directives nationales

Aucune donnée disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est requise pour les mélanges.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

1.1.	Identificateur de produit
1.3.	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
9.1.	Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

16.2. Abréviations et acronymes

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Toxicité aiguë (par voie orale) (Acute Tox. 4)	H302: Nocif en cas d'ingestion.	Méthode de calcul.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 20 oct. 2020

Date d'édition: 18 nov. 2020

Version: 4

Page 12/12

Vuse ePod Crisp Mint 6mg/ml

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H300	Mortel en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6. Indications de stage professionnel

S'assurer que les opérateurs tiennent compte du risque d'intoxication. Les personnes portant un appareil respiratoire doivent être instruites en conséquence.

16.7. Indications diverses

Aucune donnée disponible

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente